



Mesdames et Messieurs les parents d'élèves  
des écoles maternelles et élémentaires

Saint-Martin-le-Vinoux, le 5 janvier 2018  
Nos réf. : YO / MP / VV /18-01

**Objet : questionnaire sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019**

Madame, Monsieur,

La Ville a mis en place la réforme des rythmes scolaires décidée par le Président Hollande, en 2013, après une consultation générale :

- Le taux de réponse était de 75 % (390 retours sur 517 questionnaires envoyés) ;
- Le mercredi était plébiscité à 92 % par rapport au samedi matin ;
- Les parents ont choisi à 62 % un début de journée à 8h30, avec un maintien de la pause méridienne de 2 heures, et une fin de classe à 15h45.

Ainsi est née la Récré'Active, qui accueille les enfants après 15h45, en « Ateliers » ou en « Découvertes ». Ce dispositif périscolaire s'est rapidement développé et 60 à 85 % des enfants scolarisés, selon les écoles, en bénéficient actuellement. On peut indéniablement parler de succès.

Aujourd'hui, le Président Macron propose que les rythmes scolaires fassent l'objet d'un consensus local, entre la Ville, l'Education et les parents délégués.

**Toutefois, je n'imagine pas prendre une telle décision sans solliciter, à nouveau, l'avis de tous les parents.**

Après une expérience longue et satisfaisante des activités périscolaires, deux solutions vous sont proposées : conserver le dispositif actuel ou revenir à la semaine de 4 jours.

Le questionnaire figure au verso de ce courrier, il est disponible en ligne sur le site internet de la Ville, et vous avez **jusqu'au mardi 16 janvier 2018**, dernier délai, pour y répondre.

Les conseils d'école de novembre – décembre 2017 en ont discuté. Un vote doit avoir lieu dans chaque conseil d'école avant le 7 février 2018.

Pour ma part, je tiendrai compte des résultats de l'enquête pour donner mon avis à Madame l'Inspectrice d'Académie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Yannik Olivier



## Questionnaire rythmes scolaires

- Disponible en ligne : [www.saint-martin-le-vinoux.fr](http://www.saint-martin-le-vinoux.fr)
- Ou à retourner à la mairie : 40, avenue Général Leclerc - 38950 Saint-Martin-le-Vinoux
- Ou à retourner scanné ou photographié par mail : [mairie@smlv.fr](mailto:mairie@smlv.fr)
- Ou à faire passer par l'enseignant de votre enfant

Un questionnaire par famille, avant le 16 janvier 2018.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Groupe scolaire des enfants :  Badinter  Néron  Lachal / Village

Votre / vos enfant(s) est / sont :  en maternelle  en élémentaire

*Vous souhaitez pour vos enfants*

**Conserver le dispositif actuel : semaine de classe de 4,5 jours**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à **15h45**,  
**mercredi de 8h30 à 11h30** ;
- Récré'Active de 15h45 à 18h\* ;
- l'Accueil de loisirs ouvert de 11h30 à 18h.

Cette organisation a pour but de mieux répartir le temps d'apprentissage scolaire des enfants, en privilégiant les apprentissages sur 5 matinées, les enfants étant plus réceptifs le matin, pour des journées scolaires moins longues et moins denses.

**Revenir à la semaine de 4 jours**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à **16h30**,  
**pas de classe le mercredi** ;
- en conservant la Récré'Active entre 16h30 et 18h\* ;
- l'Accueil de loisirs ouvert le mercredi journée.

Cette organisation répartit les apprentissages sur 4 jours et permet une coupure d'une journée complète en milieu de semaine pour tenir compte de journées scolaires plus longues, souvent suivies d'une fréquentation en périscolaire jusqu'au soir.

Dans tous les cas de figure, l'accueil du matin (7h45 – 8h20) sera poursuivi, les tarifs varieront selon le quotient CAF.

\*ou 18h30 pour Village